

Jules Durand

VICTIME DE LA HAINE DES CLASSES

Il y a 90 ans, décédait, fou et indigent, Jules Durand, secrétaire du Syndicat des charbonniers du Havre. En 1910, accusé de meurtre et promis à la peine capitale, il devient le « Dreyfus » de la classe ouvrière et suscite une énorme mobilisation animée par Jean Jaurès et « l'Humanité ».

En réponse à la grève des charbonniers – un mois à l'été 1910 pour les salaires et temps de travail –, les patrons lancent la machination contre Jules Durand.

Le Havre, été 1910 : parmi la foule dense des travailleurs qui vont et viennent sur les quais du port, se détachent des hommes au teint noirci, pauvrement vêtus et munis de pelles. Ce sont les charbonniers qui travaillent pour les négociants importateurs de charbon et pour les compagnies de navigation. Un tiers d'entre eux sont des journaliers embauchés en fonction du nombre de navires à traiter. Leur tâche consiste à sortir le charbon importé des

soutes des navires et à approvisionner en combustible les steamers des compagnies de navigation. Entre deux chargements, ils hantent les nombreux estaminets qui s'alignent le long des quais. Pour se réchauffer et pour soulager leur gorge irritée par les fines particules inhalées tout au long de la journée, ils boivent le « petit sou », un café arrosé d'alcool. Mais ils sont aussi grands consommateurs de marc, de cidre, de rhum et de vin. Car l'alcoolisme fait des ravages dans la corporation de ces travailleurs de force. Nombreux sont les propriétaires de débits de boissons qui leur louent aussi des chambres dans lesquelles ils s'entassent à plusieurs. Les maigres gains des charbonniers viennent ainsi alimenter les caisses de ces tenanciers dont ils sont les perpétuels débiteurs.

L'introduction, depuis 1909, de bennes automatiques appelées « crapauds » a encore réduit les opportunités de travail des journaliers, qui ne sont plus employés que trois jours par semaine en moyenne. Précipités dans la misère, nombre d'entre eux mangent pour deux sous au fourneau économique installé sur le port et dorment dans des wagons abandonnés. En août 1910, la tension monte quand la Compagnie générale transatlantique, l'une des plus importantes du Havre, se fait livrer une machine conçue par un industriel du »



ASSOCIATION LES AMIS DE JULES DURAND

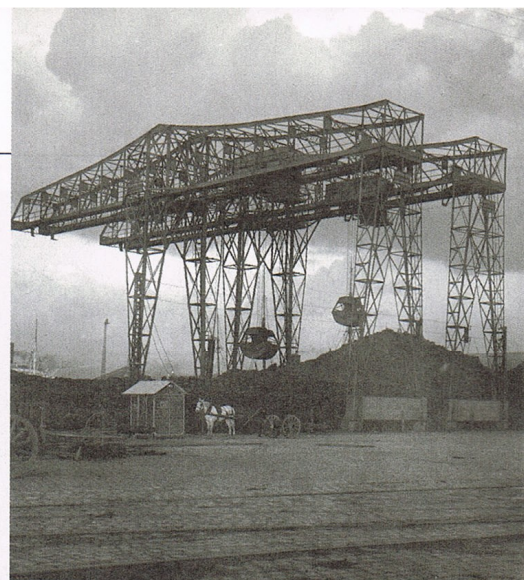


Né en 1880 dans une famille pauvre, licencié en 1908 parce que syndicaliste, condamné pour meurtre en 1910 et innocenté en 1918, il meurt le 20 février 1926. Son cercueil est suivi par un cortège impressionnant.



JACQUES BOYER / ROGER-VOLLET

En 1910, un tiers des charbonniers sont des journaliers. Quand la « Transat » inaugure une machine qui remplace 150 hommes, leur travail, leur vie sont menacés.



JACQUES BOYER / ROGER-VOLLET

Au début du XX^e siècle, l'industrie du charbon est en expansion et le travail, d'abord manuel, se mécanise.

» nom de Clarke, capable de remplacer 150 hommes. Réunis en assemblée générale, le 17 août 1910, les charbonniers votent la grève. Ils exigent un tarif plus élevé pour les heures effectuées la nuit et le dimanche, une augmentation d'un franc par jour pour compenser le manque à gagner induit par le machinisme, l'installation de douches sur le port et l'application de la loi sur le repos hebdomadaire, votée depuis quatre ans par la Chambre et superbement ignorée par les compagnies de navigation. Matin et soir, les grévistes, au nombre de 600, tiennent des réunions à la Bourse du travail. Bientôt l'agitation gagne d'autres corps de métier : les chaudronniers, les piqueurs de sel, les granitiers, les boulangers, les chauffeurs se mettent tour à tour en grève. Le 31 août, 150 ouvrières d'une corderie du Havre qui ont cessé le travail pour protester contre les amendes arbitraires se joignent au défilé quotidien des ouvriers charbonniers dans les rues de la ville.

Pour empêcher le blocage complet des activités du port, les patrons utilisent au maximum les machines et font travailler, sous protection policière, une trentaine de volontaires nourris et logés à bord. Une prime de deux francs par jour leur est offerte. Fréquemment, des rixes opposant les grévistes à ces derniers, qu'on appelle « renards » plutôt que « jaunes », éclatent aux abords des cabarets. La presse locale dénonce alors « la dictature de la force brutale de la CGT ». Le vendredi 9 septembre 1910 au soir, trois journaliers interpellent un chef de bordée, Dongé, qui vient de travailler deux jours et deux nuits sans prendre de repos, alors qu'il avait voté en faveur de la grève. Tous sont en état d'ivresse avancée. Des coups sont échangés. Dongé sort un revolver. Il en menace ses contradicteurs, qui se ruent sur lui, le désarment et le molestent rudement à coups de poing et de pied. Conduit à l'hôpital par une patrouille de police, il meurt le lendemain, d'une fracture du crâne. Ses adversaires, immédiatement appréhendés, sont incarcérés.

Le 11 septembre, trois responsables du syndicat des charbonniers sont arrêtés au motif de complicité d'homicide volontaire. On les accuse d'avoir encouragé « la



MAURICE-LOUIS BRÂNGER / ROGER-VOLLET

Les policiers, souvent recrutés parmi d'anciens militaires, reçoivent des primes pour leur zèle et leur action pendant les grèves, qu'ils surveillent particulièrement.



René Coty, futur président de la République, alors avocat inexpérimenté et taiseux à l'audience, ne put défendre Jules Durand de l'acharnement judiciaire.

chasse aux renards » et d'avoir fait voter en assemblée générale l'assassinat de Dongé. Le secrétaire de la section syndicale, Jules Durand, est désigné comme le principal instigateur du meurtre. C'est un homme de trente ans qui habite, avec sa jeune compagne, Julia, au domicile de ses parents, quai de Saône.

Comme bien des dockers, il élève des pigeons et participe aux compétitions régionales de colombophilie. Un fils de charbonnier que rien, en apparence, ne distingue des travailleurs du port. Sauf que cet anarchiste, buveur d'eau, fréquente plus volontiers les cours du soir proposés par la Bourse du travail que les caboulots du port. Ses activités syndicales lui ont déjà valu d'être licencié, en 1908, par la société d'affrètement dans laquelle il travaillait comme docker. Il a alors rejoint la misérable cohorte des charbonniers du port. Et bien vite, sous son impulsion, la chambre syndicale de la corporation, ancienne mais assoupie, a adhéré à l'union locale CGT, voyant ses effectifs passer de quelques dizaines à quelques centaines d'adhérents. C'est pourquoi Jules Durand est devenu la bête noire du patronat havrais, l'homme à abattre.

Dans les semaines précédant le procès, la presse conservatrice locale se déchaine. D'une rixe entre ouvriers avinés, on est passé au scénario d'un guet-apens tendu à un renard avec intention délibérée de le tuer. L'affaire est jugée par la cour d'assises de Rouen le 23 novembre 1910. Ils sont sept dans le box des accusés: Jules Durand, Gaston et Henri Boyer, respectivement trésorier et secrétaire adjoint du syndicat, accusés d'avoir commandité le meurtre, et quatre journaliers, accusés d'avoir porté les coups mortels. Des hommes que « l'Intransigeant » d'Henri Rochefort décrit ainsi: « Noirs, vêtus de guenilles noires, noirs comme leurs âmes de brutes épaisses. » Les témoins à charge défilent à la barre. C'est la Compagnie transatlantique, pour laquelle tous travaillent, qui a payé leurs frais de voyage, leur hébergement, et les complets neufs dont ils sont vêtus. Contre toute vraisemblance, ils affirment que la mise à mort de Dongé et de deux autres renards a été mise aux voix, à l'initiative de Durand, lors d'une assemblée générale. Soixante-quinze témoins auditionnés lors de l'instruction ont contredit cette version des faits, mais il n'en est pas tenu compte, pas plus que des rapports du commissaire Henry, chef de la sû- »



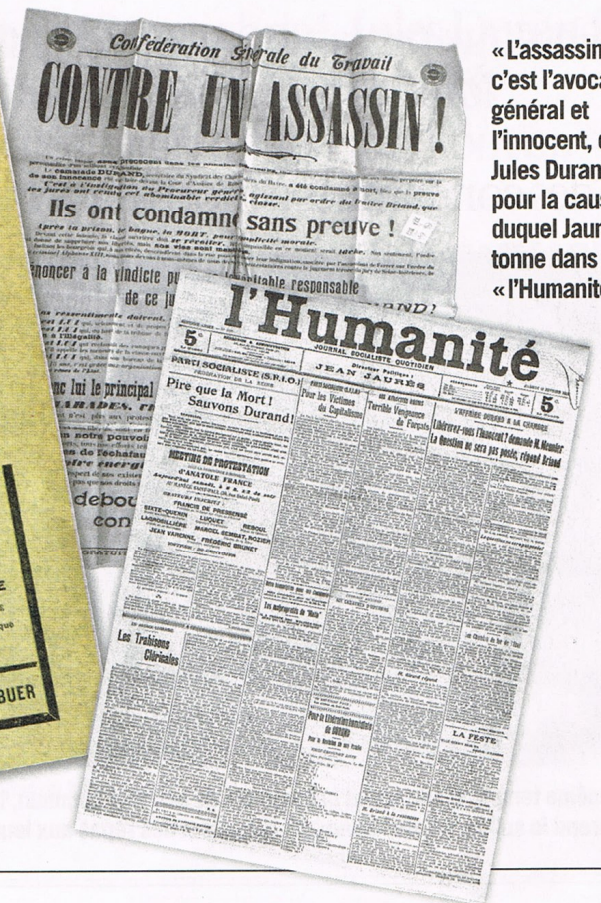
ASSOCIATION LES AMIS DE JULES DURAND

Julia, la compagne de Jules, et Juliette, leur fille: deux existences massacrées.

Parti du Havre, le soutien à Jules Durand s'étend au monde entier. L'état d'esprit qui a présidé au verdict de Rouen est pareil à celui qui a armé les massacreurs de la Commune.



ASSOCIATION LES AMIS DE JULES DURAND



«L'assassin», c'est l'avocat général et l'innocent, c'est Jules Durand, pour la cause duquel Jaurès tonne dans «l'Humanité».

IL ÉTAIT UNE FOIS

L'AFFAIRE JULES DURAND À LA FÊTE DE L'HUMANITÉ

« L'affaire Jules Durand ou l'injustice qui rend fou ». Au stand des Amis de l'Humanité (avenue Edmonde-Charles-Roux), samedi 10 septembre, à 11 h 30. Avec les Amis de l'Humanité de Seine-Maritime, la CGT des dockers du Havre, John Barzman (professeur d'histoire, université du Havre, coauteur de « Jules Durand, un crime social et judiciaire »), Jean-Pierre Castelain (président de l'association les Amis de Jules Durand, coauteur de « Jules Durand, un crime social et judiciaire »), Pierre Lebas, ancien secrétaire général de l'UL CGT du Havre et membre de l'association les Amis de Jules Durand.

))) reté du Havre, qui affirme qu'aucun de ses agents, chargés d'infiltrer les réunions des grévistes, ne lui a rapporté pareils propos.

Le 25 novembre, le jury se retire pour délibérer. Il reconnaît les journaliers Mathien, Couillandre et Lefrançois coupables de meurtre sur la personne de Dongé, avec circonstances atténuantes. Durand, lui, est reconnu coupable d'avoir provoqué les trois journaliers à commettre cette action par « promesses, menaces, abus d'autorité et de pouvoir, machinations ou artifices coupables ». Le verdict tombe: quinze ans de travaux forcés pour Mathien, huit pour Couillandre et Lefrançois. Durand, lui, est condamné à avoir la tête tranchée sur une place publique de Rouen. Les trois autres accusés, mis hors de cause, sont immédiatement libérés.

L'auditoire est sidéré. Abasourdis, les jurés affirment au président qu'en déclarant Durand coupable sans circonstances atténuantes, ils n'avaient jamais envisagé l'éventualité d'une telle peine. Tous signent avec M^e René Coty, l'avocat du prévenu, lui-même havrais, une demande de recours en grâce. Durand, en larmes, jure qu'il est innocent. Sitôt le verdict connu, l'union locale du Havre décide d'une journée de grève générale. À Saint-Nazaire, Brest, Marseille, Dunkerque et dans les principaux ports d'Angleterre, charbonniers et dockers cessent le travail. Partout en France, des meetings rassemblant des milliers de participants sont organisés. Deux cents parlementaires signent une pétition en faveur de la grâce. La protestation s'étend

Fers aux pieds, tête recouverte d'une cagoule lors des promenades, camisole de force au moindre signe d'agitation: le sort atroce des condamnés à mort à la prison de Rouen.



ASSOCIATION LES AMIS DE JULES DURAND

En même temps qu'elle prend conscience de son sort commun, la classe ouvrière apprend la solidarité. Ces mouleurs apportent des repas aux leurs emprisonnés.



RUE DER ARCHIVES / TALLANDIER

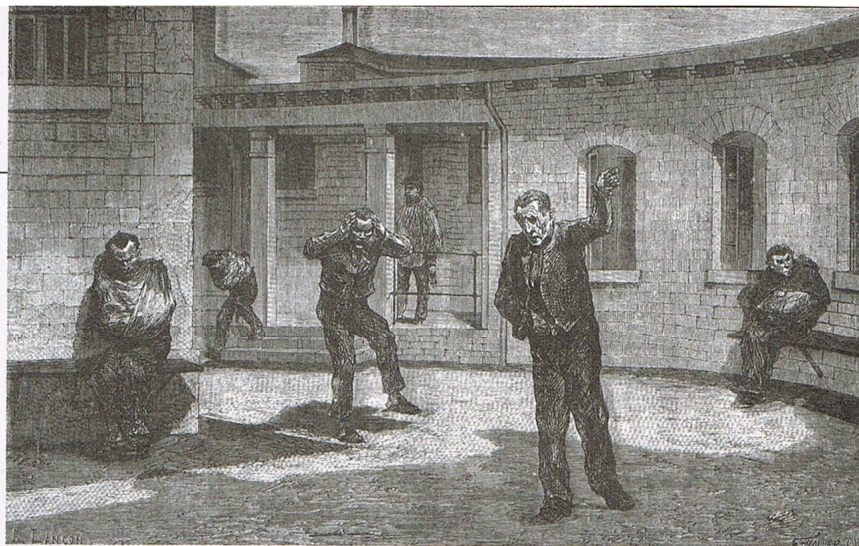
Le président Armand Fallières, en décembre 1910, commue la peine de mort en 7 ans d'emprisonnement. Une demi-mesure de clémence qui ne satisfait pas.

bientôt au monde entier. Aux États-Unis, en Australie et dans plusieurs pays d'Europe, des motions de soutien sont votées, des pétitions circulent, des manifestations sont organisées. Jaurès, dans « l'Humanité » du 27 novembre, dénonce un verdict malfaisant cherchant à écraser l'esprit de revendication, d'organisation et de lutte de la classe ouvrière. Pour « la Guerre sociale », l'état d'âme qui a dicté le verdict de Rouen est le même que celui qui a armé les massacreurs de juin 1848 et mai 1871, c'est celui qui vient de jeter 3000 cheminots sur le pavé à l'issue de la grève d'octobre 1910.

Le pourvoi en cassation déposé par René Coty est rejeté le 22 décembre 1910. Mais, le 31 décembre, le président Fallières, usant de son droit de grâce, commue la peine de Durand en sept ans de détention. Une demi-mesure de clémence qui ne calme pas les esprits. Pour « l'Humanité », cette initiative ne ressemble à rien: ces sept ans sont bien peu pour un meurtre avec préméditation mais beaucoup trop pour un innocent! Si Durand n'a rien fait, il faut le libérer immédiatement! D'autant plus que ce dernier, durement éprouvé par le terrifiant régime carcéral réservé aux condamnés à mort (fers aux pieds en permanence, tête recouverte d'une cagoule lors de chaque promenade, camisole de force au moindre signe d'agitation), présente des signes inquiétants de désordre mental.

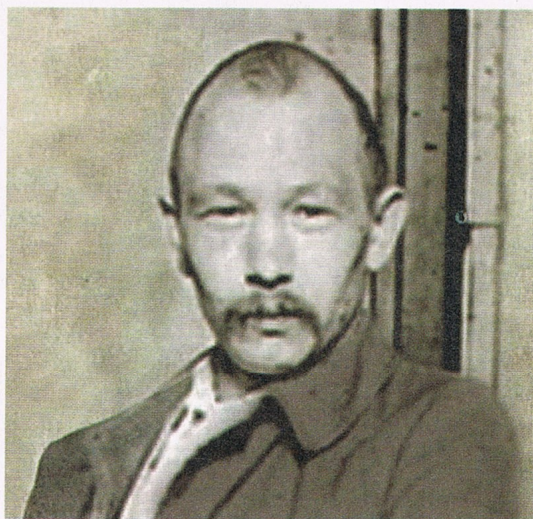


ASSOCIATION LES AMIS DE JULES DURAND



ROGER VOLLET

Jules Durand passe ses 15 dernières années à l'asile d'aliénés de Rouen, puis à Sainte-Anne. Aucune trace de son dossier médical, bizarrement, n'a été retrouvée.



ASSOCIATION LES AMIS DE JULES DURAND

La pression sur le chef de l'État s'intensifie. Des centaines de cartes postales à l'effigie de Durand arrivent chaque jour à l'Élysée et à la chancellerie. Le 11 février, le député radical Meunier interpelle la Chambre et, établissant un parallèle avec l'affaire Dreyfus, demande la grâce de Durand pour sauver l'honneur du régime républicain. Cinq jours plus tard, ce dernier quitte, libre, la prison Bonne-Nouvelle de Rouen. Il est accueilli par une foule en liesse qui l'acclame à la descente du train en gare du Havre, mais son visage, qui porte les stigmates de cette inhumaine détention, ne laisse paraître aucun signe d'émotion.

Le 9 août 1912, au terme d'une contre-enquête mettant en évidence les manœuvres exercées par les cadres de la Compagnie générale transatlantique pour susciter des témoignages à charge, la Cour de cassation casse le jugement de condamnation à mort, renvoyant le sort de Jules Durand à un nouveau procès qui ne pourra se tenir du fait de la maladie mentale de l'accusé, constatée par les experts. Mais le 15 juin 1918, la Cour de cassation, grâce à l'adoption par la Chambre d'une loi de circonstance l'autorisant à statuer sur le fond sans renvoi en cas de démence de l'accusé, reconnaît définitivement l'innocence de Jules Durand, condamné sur la base de faux témoignages.

Trop tard pour ce dernier qui, interné depuis le mois d'avril 1911 à l'asile départemental de Sotteville-lès-Rouen, accueille la nouvelle dans la plus totale indiffé-

Innocenté en 1918, mais brisé, Jules Durand ne sera jamais indemnisé, ni réhabilité. Seuls ses camarades et, aujourd'hui, des historiens lui ont rendu totale justice.

rence. Il mourra, toujours interné, le 20 février 1926, dans un état de délabrement physique et mental absolu. Un boulevard, au Havre, aujourd'hui, porte le nom de ce Dreyfus ouvrier, martyr prolétaire. ★

ANNE STEINER, MAÎTRE DE CONFÉRENCES EN SOCIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ PARIS-OUEST-NANTERRE

L'auteur a récemment publié :

« Le Temps des révoltes. Une histoire en cartes postales des luttes sociales de la Belle Époque ». Éditions L'Échappée, 2015.

Voir son interview dans l'« HD » du 10 décembre 2015.

« Le Goût de l'émeute. Manifestations et violences de rue dans Paris et sa banlieue à la Belle Époque ». Éditions L'Échappée, 2012.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Jules Durand. Un crime social et judiciaire », sous la dir. de John Barzman et Jean-Pierre Castelain. Université du Havre-les Amis de Jules Durand, éditions L'Harmattan, 2015.

Le site de l'association les Amis de Jules Durand :

www.julesdurand.fr

EN HOMMAGE

Aujourd'hui, Jules Durand commence à être reconnu. Après, entre autres, « Boulevard Durand » pièce d'Armand Salacrou en 1960, Philippe Huet a publié en 2005 « Les Quais de la Colère ». Un boulevard havrais et un amphithéâtre de la faculté portent son nom. Et, depuis peu, une place parisienne.